

Tournai, le 12 mai 2020

Nos références:LLE/LLE/20.0174

Objet : Organisation des visites encadrées pour la Maison de repos

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Chères familles,

Comme nous vous l'annonçons dans notre courrier du 30 avril dernier, nous revenons vers vous avec la procédure organisationnelle et les consignes que vous devrez suivre de sorte que la mise en place des visites encadrées s'effectue dans les conditions de sécurité prescrites par la circulaire du 27 avril dernier de la ministre de la santé Christie MORREALE, suivant ainsi le calendrier fédéral de permission de rencontre avec les proches et la famille.

Procédure organisationnelle:

Pour permettre aux résidents (ceux-ci restent souverains dans la décision) de vous rencontrer dans un cadre le plus sécuritaire possible, nous avons décidé que les visites débuteront en roulement sur deux semaines : la première semaine les mardi et mercredi, la deuxième semaine les lundi mardi et jeudi et ce à partir du 19 mai 2020.

Le résident est libre de choisir un seul visiteur toutes les deux semaines.

Ce calendrier non modifiable, sera reproduit par quinzaine, de quinzaine en quinzaine. Une visite toujours le même jour, à la même heure et ce, tous les 15 jours.

Les visites ne sont pas autorisées aux enfants de moins de 18 ans.

Notre équipe vous contactera de sorte de fixer avec vous un rendez-vous.

Le temps de visite est de 30 minutes maximum. Vous devrez vous présenter 10 minutes avant l'heure du rendez-vous.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'honorer votre rendez-vous. Merci de nous prévenir 24 h à l'avance.

Si vous ne vous présentez pas à votre rendez-vous, la prochaine rencontre sera automatiquement reportée à 15 jours.

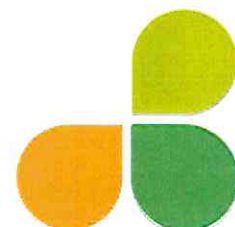
Toute question, demande, modification, devront être adressées prioritairement par mail aux personnes suivantes :

Pour le 3ème et le court séjour : v.morelle@vertefeuille.be

Pour le 2ème : c.hennequin@vertefeuille.be

Pour le 1er : l.vieren@vertefeuille.be

L'accès au parc se fera uniquement par la grille qui se trouve à gauche du « Centre d'accueil de jour » (pas de passage par la maison de repos). Vous pourrez garer facilement votre véhicule sur le parking visiteur : 6 places ont été réservées à votre intention. (suivre le fléchage)



Les visiteurs accéderont par le parc à une structure en bois extérieure faisant face aux fenêtres du rez de chaussée des locaux du « Centre d'accueil de jour ». Celles-ci seront ouvertes mais munies d'une paroi transparente derrière laquelle prendra place le résident. Le dialogue se fera à travers la fenêtre afin d'éviter tout contact.

Consignes :

Vous serez accueillis par un membre du personnel qui se chargera du bon suivi de l'ensemble des consignes, à savoir :

- Un registre sera complété lors de chaque visite : Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et identité du résident visité. Un contrôle d'une pièce d'identité sera effectué.
- Vous devrez également signer une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de symptômes depuis 14 jours (ni fièvre, ni symptômes d'une infection respiratoire, ni perte du goût ou de l'odorat, ni diarrhée ou autres symptômes connus du Covid19).
- Vous présenter sans bijou ni montre et laisser vos effets personnels dans votre voiture.
- La règle de distanciation sociale est strictement applicable
- La remise d'objet ou de quoi que ce soit d'autre entre le visiteur et le résident est strictement interdite
- Le port d'un masque chirurgical ou en tissu apporté par vos soins est obligatoire
- La désinfection des mains sur place est obligatoire.

Entre chaque visite, les zones sensibles seront désinfectées.

Enfin, ces visites restent complémentaires aux autres moyens de communication, tels que le téléphone ou les contacts audio-visuels, déjà déployés jusqu'à ce jour afin de limiter la solitude de nos résidents, en fonction de la possibilité de notre équipe d'abord mobilisée autour de ce calendrier des visites.

Concernant les résidents pour lesquels, nous estimons qu'il est impossible de les mobiliser afin de respecter leur sécurité et leur bien-être, un contact téléphonique sera pris directement avec la famille afin de définir avec eux l'organisation d'une éventuelle visite.

La visite des résidents en isolement préventif sera programmée à la fin de la période des 14 jours que dure celui-ci.

La direction fixe les modalités organisationnelles des visites. Si celles-ci ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit de ne pas les réitérer et ne les autoriserons plus. Les modalités de visites pourront être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Nous projetons d'autre part d'assouplir les modalités concernant la livraison de colis d'approvisionnement à vos proches et nous mettons actuellement en place notre logistique pour pouvoir gérer leur distribution. A ce propos, nous reviendrons vers vous dans le courant de la semaine du 25 au 29 mai 2020.

Pour la meilleure information de tous, nous vous demandons de transmettre le présent courrier aux autres membres de votre famille.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre compréhension et votre collaboration et nous vous prions d'agréer Madame, Mademoiselle, Monsieur, chères familles, l'expression de notre entier dévouement.



Laurence LECOUVET
Directrice de site

Marc GILLIEAUX
Directeur Général